



LE SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

ÉLÈVES-AVOCAT.E.S

ENGAGÉ.E.S ET SOLIDAIRES



WWW.LESAF.ORG

Chèr.e élève-avocat.e,

FÉLICITATIONS ! TU VAS OU TU VIENS D'EFFECTUER TON "PETIT SERMENT" ET TU ENTRES AINSI DANS LE MONDE DE L'AVOCATURE.

Pour rejoindre définitivement la profession, il ne te reste plus qu'à parfaire ta formation à l'école des avocat.e.s. Cette période, enthousiasmante, peut toutefois être angoissante, avec des rythmes de travail parfois lourds, et une précarité qui ne devrait plus être tolérée. Tu t'apprêtes à rejoindre une très belle profession, qui est un rouage essentiel de l'Etat de droit et garante des libertés individuelles, mais elle peut être dure, chronophage, parfois décourageante, surtout si l'on exerce seule.e.

Élève-avocat.e ou avocat.e, nous avons besoin d'un lieu pour échanger, s'entraider, évoluer, partager, garder ses repères et évoluer harmonieusement. C'est ce qu'est le SAF !

Le SAF, Syndicat des Avocats de France, te permet d'agir et de réfléchir collectivement, de te former et de partager tes expériences.

LE SAF EST AUSSI UN LIEU DE PROPOSITIONS ET DE COMBATS :

>>> POUR LA PROFESSION

Augmentation de la gratification, amélioration de la formation, défense des conditions de travail et du statut pendant le en stage...

Le SAF est à l'initiative de nombreux combats pour les élèves-avocat.e.s !

Rémunération des collaborateurs ; formation

de ceux-ci dans le cadre d'un parrainage bien compris avec les avocats « patrons », défense d'une rétrocession équitable et d'un équilibre permettant le développement de la clientèle personnelle. Défense d'une rémunération juste dans le cadre de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit. Protection des valeurs qui font la spécificité de la profession, tel le secret professionnel, l'indépendance, la déontologie...

Défense des valeurs de solidarité et de protection de chacun d'entre nous, notamment au travers de ses élus dans les conseils de l'Ordre et au Conseil national des barreaux par les propositions de protection et de prévoyance collectives.

>>> POUR LES JUSTICIABLES

Par l'affirmation constante de la nécessaire excellence à offrir à tous, excellence garantie par une formation continue de qualité, des échanges dans le cadre de réseaux spécifiques. Par les actions menées directement, avec d'autres syndicats et associations, auprès des pouvoirs publics pour défendre et construire les droits et libertés et un accès effectif pour tous au droit.

Dans la confraternité et la volonté commune d'avancer, nous continuerons ensemble de construire cette belle profession au service des justiciables, de leurs droits, de leur liberté.

LES COMMISSIONS

Le SAF travaille en commissions nationales thématiques et spécialisées (droit de la famille, droit pénal, droit des étrangers, droit social, droit public, consommation et logement...) permettant d'acquérir une véritable expertise et d'être un interlocuteur pertinent des institutions et des gouvernants.

Il y a aussi une commission élève-avocat.e, qui réunit tou.te.s les élève-avocat.e.s de France, et qui nous permet de nous retrouver et de débattre des combats actuels et futurs à mener !

LES FORMATIONS

Le Syndicat des avocats de France propose régulièrement des formations, mais également des colloques, sur des thèmes de réflexion dans les nombreuses branches du droit tel que le colloque de droit pénal à Marseille, celui de droit des étrangers à Lille ou celui de droit public à Lyon.

Outre le renforcement de nos savoirs, ces formations nous permettent de donner un sens aux règles de droit.

Les formations sont généralement gratuites pour les élèves-avocat.e.s.

LES SECTIONS DU SAF

Dans de nombreux barreaux, le SAF est présent par ses sections ou ses correspondants, permettant à chacun de s'organiser localement, de s'entraider et de se tenir au courant du travail du national et d'y contribuer dans la mesure de ses capacités et aspirations.

Tu trouveras les adresses de l'ensemble des sections et des correspondants locaux sur www.lesaf.org

ENGAGE-TOI DANS TON ÉCOLE !

◆ DEVIENS REPRÉSENTANT.E DES ÉLÈVES-AVOCAT.E.S !

Chaque école élit des représentant.e.s pour chaque promotion des élèves-avocat.e.s. Ces représentant.e.s jouent un rôle essentiel de lien entre la promotion et la direction de l'école. N'hésite pas à nous contacter si tu veux te présenter, nous pouvons t'accompagner.

◆ REJOINS OU CRÉE L'ANTENNE DU SAF DANS TON ÉCOLE !

Le SAF est structuré en sections. Les élève-avocat.e.s intègrent ces sections, mais il est possible qu'une antenne d'une section existe dans ton école. Cette antenne, rattachée à la section locale, permet de traiter des problématiques locales, propres à chaque école. Il en existe une à l'EFB, rattachée à la section parisienne, mais il est possible d'en créer une avec le soutien de ta section locale !

Rejoins-nous vite!



ÊTRE ÉLÈVE-AVOCAT.E AU SAF

>>> S'ENGAGER POUR SORTIR LES ÉLÈVES-AVOCAT.E.S DE LA PRÉCARITÉ !

Félicitations, tu es désormais élève-avocat.e ! Toutefois, cette formation peut représenter un certain nombre de difficultés : des frais d'inscription importants, des bourses extrêmement restreintes, des gratifications de stage insuffisantes (surtout en juridiction), et un "statut de non-droit" concernant l'accès aux prestations sociales !

Au SAF, tu trouveras des conseils et de l'aide pour obtenir un soutien financier de la part de ton école ou des collectivités territoriales, ou bien continuer à percevoir tes allocations-chômages ou tes prestations sociales. Se former est un droit qui doit être accessible à toutes et tous !

>>> S'ENGAGER POUR UN VÉRITABLE STATUT DE L'ÉLÈVE AVOCAT.E !

Afin de mettre fin à l'absence de statut et d'améliorer la qualité de notre formation, nous défendons le passage au contrat d'apprentissage pour tou.te.s les élèves-avo-

cat.e.s. L'apprentissage, c'est un vrai contrat de travail, une meilleure protection face aux abus des employeurs, un droit au chômage, des congés payés, la fin des frais d'inscription en école...

Grâce à l'action de nos élu.e.s, le CNB a récemment adopté un avis favorable au passage à l'apprentissage, mais il reste beaucoup à faire pour que cela devienne une réalité !

>>> S'ENGAGER POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES DISCRIMINATIONS !

Être en stage est malheureusement synonyme, pour beaucoup d'entre nous, de conditions de travail dégradées, de travail le soir ou la nuit, de gratifications trop faibles, voire de harcèlement et/ou des discriminations.

Nous avons mis en place des outils de prévention pour informer et alerter les élèves-avocat.e.s, avec notamment le "harcélo-mètre" ainsi qu'un "kit anti harcèlement" mais beaucoup d'actions restent à organiser. Alors n'hésite pas à nous rejoindre pour nous aider !

AVEC LE SAF, TU N'ES PAS SEUL.E !

Tiens-toi informé.e des suites de ces luttes sur :

→ www.lesaf.org



Contacte-nous

Syndicat des avocats de France – Tél : 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr

www.lesaf.org

